



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines des phénomènes météorologiques dangereux classés en **ORANGE** liés à un événement de type **NEIGE ET/OU VERGLAS**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Localisation et période :

Lieux concernés par l'événement : Yvelines (+région île de France)

Début de l'événement : mardi 22 janvier 2019 à 06h00

Fin de l'événement : le mercredi 23 janvier 2019 à 16h00

2- Description :

Situation actuelle :

RAS

Evolution prévue :

Les averses continuent d'apporter ce matin de la neige ici et là, ajoutant des traces ou 1 à 2 cm de neige fraîche aux plaques résiduelles encore souvent présente au sol. On pourra observer très ponctuellement et plutôt sur le nord de la région jusqu'à 3 ou 4 cm au gré d'une averse plus soutenue.

Cet après-midi et jusqu'en soirée, les averses sont plus éparses mais encore présentes, surtout sur le nord de l'île de France.

Pour ce mercredi matin les températures restent légèrement positives et le dégel passager se précise dans l'après-midi. **Toutefois on attend de nouvelles gelées pour la nuit prochaine de -1 à -3 °C en général, localement -4 °C dans les zones exposées ou enneigées. Ces conditions restent donc très propices à des phénomènes glissants et notamment sur le réseau secondaire..**

Fait nouveaux :

La vigilance reste au niveau orange en cette matinée de mercredi.

3- Qualification de l'événement :

Episode de neige en plaine.

4- Conséquences possibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

5- Conseils de comportements :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence